

Distr. générale  
1er juin 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Dixième session**  
Kingston, Jamaïque  
24 mai-4 juin 2004

**Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins  
concernant l'Accord complémentaire entre l'Autorité  
internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain  
relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins  
et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque**

*Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,*

*Ayant examiné* les recommandations de la Commission des finances<sup>1</sup>,

*Ayant également examiné*, à sa quatre-vingt-onzième séance, le 31 mai 2004,  
l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le  
Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds  
marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque<sup>2</sup>,

*Recommande* que l'Assemblée approuve l'Accord complémentaire.

*31 mai 2004  
91e séance*

---

<sup>1</sup> ISBA/10/A/6-ISBA/10/C/7, par. 19.

<sup>2</sup> ISBA/10/A/2-ISBA/10/C/2.